



Bureau d'information
et de communication

Place du Château 6
1014 Lausanne

Communiqué du Conseil d'Etat

"Mariages forcés : recherche exploratoire sur le canton de Vaud"

Dans le cadre de ses missions, la Commission cantonale de lutte contre la violence domestique (CCLVD) a mandaté l'Université de Neuchâtel pour une recherche exploratoire sur la question des mariages forcés. Cette recherche fait un premier état des lieux de la situation dans le canton de Vaud et vise à mieux connaître les réalités sociales que recouvre l'expression "mariage forcé", le profil des personnes touchées par cette thématique et les ressources disponibles pour aider ces dernières.

Au cours des entretiens menés dans le cadre de cette recherche, les professionnel-le-s ont pu parler librement des situations qu'ils et elles définissaient comme «mariages forcés» sans qu'une définition a priori leur soit imposée. Les entretiens ont permis de recueillir des informations de base sur les réalités complexes auxquelles se réfère cette expression et de réfléchir à la définition de ce terme.

En tout, 21 cas sont relatés dans cette étude. Ces résultats semblent démontrer que l'ampleur du phénomène est plus restreinte que ce qu'ont pu affirmer d'autres études, mais il s'agit de situations à haute charge émotionnelle. Elles sont marquées par leur diversité et l'hétérogénéité des populations touchées. Leur point commun est la présence de contraintes directement liées au choix d'un-e partenaire, que ce soit pour tenter d'imposer un-e conjoint-e ou d'interdire une fréquentation.

Cette étude est une première étape en vue d'une meilleure perception du phénomène. Dans ce cadre, la CCLVD a pris acte des cinq recommandations qui émanent de la recherche. Elle souligne le fait que deux d'entre elles font déjà l'objet de mesures appropriées notamment en termes d'information et de mise en réseau des professionnel-le-s dans le cadre d'un projet pilote mené par le Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI). En outre et conformément aux résultats de la recherche, la CCLVD a décidé de poursuivre la réflexion amorcée sur le développement de service de médiation; réflexion qui se veut complémentaire aux modifications légales discutées au niveau fédéral.

Au niveau suisse, seule la Ville de Zürich a mené une telle étude à ce jour.

Cette recherche exploratoire est disponible sous format électronique sur www.vd.ch/egalite

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 23 juin 2011

Renseignements :

DSE, Magaly Hanselmann, présidente de la CCLVD, 079 663 75 55